

SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia

SUBVENTION COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accorder 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour les enfants de la municipalité pour les inscriptions à des activités sportives ou culturelles ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veuillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 30 novembre 2021. Les montants autorisés vous seront versés dans la semaine du 13 décembre 2021.

Veuillez noter que le **bureau municipal est fermé** à la population à cause de la crise sanitaire actuelle. Le directeur général répondra à vos questions au téléphone ou par courriel. Et si votre dossier nécessite une présence réelle, cela sera possible sur rendez-vous.

Merci de votre compréhension...

janvier							février							mars						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	1/8	2/9		1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6
10	11	12	13	14	15	16	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13
17	18	19	20	21	22	23	14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20
24	25	26	27	28	29	30	21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27
31							28							28	29	30	31			

HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé

WWW.ST-JULIEN.CA



Bulletin municipal
Janvier 2021—numéro 106

Saint-Julien vous parle

Mot du maire

Chers citoyens, chères citoyennes, je veux profiter de ce moment pour vous souhaiter une bonne année 2021. J'espère pouvoir vous rencontrer au conseil municipal le plus tôt possible, dès que les mesures sanitaires le permettront.

Nous sommes déjà rendu à la dernière année de notre mandat. Le temps passe vite !

Réalisations 2020

Après 2 ans d'attente nous avons réalisé la phase 2 du chemin Gosford. Nous avons aussi rechargé la route St-Fortunat, le rang 4, la route Lamothe, changé un ponceau, creusé les fossés et rechargé une partie de la grande ligne. Aussi, à la fin de l'hiver, nous avons réalisé un lac-à-l'épaule avec plusieurs citoyens et citoyennes de la municipalité afin de penser notre développement.

Projections 2021

Pour 2021 nous allons terminer l'asphaltage de la route centrale, recharger les 15 lots et le chemin Lamontagne. Nous allons aussi installer des abris d'ombrages au terrain de jeu pour continuer à le bonifier et à chouchouter le camp de jour. Enfin, nous mettrons en place une politique de soutien et d'incitatifs à l'entrepreneuriat.

Bienvenu aux nouveaux citoyens de Saint-Julien

Je veux en conclusion souhaiter la bienvenue à toutes les personnes nouvellement citoyennes de Saint-Julien. Vous avez été plusieurs à avoir choisi de vivre au sommet des Appalaches et nous vous souhaitons que ce soit le début d'une longue histoire d'amour avec le village.

Jacques Laprise, maire

Vivre au sommet des Appalaches



DANS CE NUMÉRO

Mot du maire	1
Info-conseil	2
Taxation 2021	3
Avis public	4
Avis public	5
Recensement 2021	6
Bibliothèque	7
Subventions enfants	8
Horaire du bureau	8
Coordonnées	8

Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en bâtiment :
Fernando Rosas (819-434-7323)

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-7474)



INFO—CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 11 janvier dernier. Elle s'est tenue à huis clos, en vidéoconférence, dans le respect des recommandations gouvernementales.

Lors de cette séance, il fut principalement question des sujets suivants :

Règlement # 382 relatif aux taux d'imposition 2021

Le Conseil a adopté le règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2021. Vous trouverez à la page suivante le tableau de ces différents taux.

Mais pour résumer les choses simplement disons que s'ajoute cette année une taxe de 0,07 \$ par 100,00 \$ d'évaluation pour les travaux de cet été sur le chemin Gosford.

Pour atténuer cette hausse le Conseil a choisi de baisser le taux de taxe foncière générale. Il passe donc de 0,80 \$ par 100,00\$ d'évaluation à 0,72 \$ par 100,00\$ d'évaluation. Bref une baisse de 0,08\$ pour compenser une hausse de 0,07\$, ce qui fait globalement une baisse du taux de taxe de 0,01\$.

Ventes pour taxe

Le Conseil a autorisé le directeur général à transmettre à la MRC des Appalaches la liste des contribuables qui sont en défaut de paiement de taxes.

Entente incendie – Coleraine

Le Conseil a approuvé le renouvellement de l'entente incendie avec Coleraine et mandaté le directeur général ainsi que monsieur le maire pour la signature de ces ententes.

Emploi d'été Canada

Le Conseil mandate le directeur général pour faire une demande à Emploi d'été Canada en vue du camp de jour de l'été prochain.

Règlement sur le colportage

Un avis de motion a été fait pour mettre à jour le règlement de la Sureté du Québec sur le colportage.

Paiement des surprimes en 2021

Le Conseil a tenu à clarifier pour l'avenir que le paiement des surprimes sera réservé prioritairement aux enfants. S'il reste des disponibilités budgétaires dans ce poste de dépense à la fin de l'année le reste de la population pourra y avoir recours pour leurs surprimes.

Prochain Conseil :

Lundi 1 février 2021, 20h00.

Encore à huis clos, dans le respect des recommandations gouvernementales.



VOICI LES PLUS RÉCENTS TITRES
ACQUIS POUR AGRÉMENTER
VOS HEURES DE LECTURE !



RAPPEL : VOUS POUVEZ RÉSERVER
EN TÉLÉPHONANT OU PAR COURRIEL

418-423-7474

bibliotheque.des.zhauteurs@gmail.com

Si un livre n'est pas sur nos tablettes,
il sera commandé par le service du PEB.

Emplois au recensement

Statistique Canada embauchera dans votre collectivité!

- Nous embauchons environ 32 000 personnes dans le cadre du recensement en vue de dénombrer toutes les personnes au Canada.
- La planification des écoles, du logement ainsi que des services de santé et d'urgence se fait au moyen des données du recensement.
- Dans le contexte actuel de la COVID-19, nous nous engageons à assurer la sécurité de nos employés en tout temps.
- Aidez votre collectivité à planifier l'avenir : postulez dès le 6 janvier 2021!

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS :

- Le taux de rémunération varie entre 17,83 \$ et 21,77 \$ l'heure **selon le poste**, en plus des dépenses admissibles.
- Les dates de début et de fin d'emploi varient selon le poste et le lieu de travail, mais se situent dans la période allant de mars à juillet 2021.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, principalement le soir et la fin de semaine.

Retenez cette date! Postulez dès le 6 janvier 2021.



www.recensement.gc.ca

ATS (un appareil de télécommunication pour personnes sourdes) : 1-833-830-3109

Canada

TAXATION 2021

Taux de taxe foncière générale	0.72 \$ / 100.00 \$ d'évaluation
Gosford Phase 1	0.06 \$ / 100.00 \$ d'évaluation
Gosford Phase 2	0.07 \$ / 100.00 \$ d'évaluation
Règlement 355	13.00 \$ / unité d'évaluation
Ordures ménagères (résidence)	150.00 \$ / unité d'évaluation
Ordures ménagères (chalet)	75.00 \$ / unité d'évaluation
Récupération (résidence)	80.00 \$ / unité d'évaluation
Récupération (chalet)	45.00 \$ / unité d'évaluation
Roulottes pour fins d'habitation	120.00 \$
Licence pour le 1er chien	15.00 \$
Licence pour le 2e chien	15.00 \$
Licence pour le 3e chien	15.00 \$
Licence pour plus de 3 chiens (chenil)	300.00 \$

Le taux d'intérêt sur les comptes en retard est de 15% par année.

Les paiements pourront se faire comme à l'habitude en 6 versements de mars à août 2021.

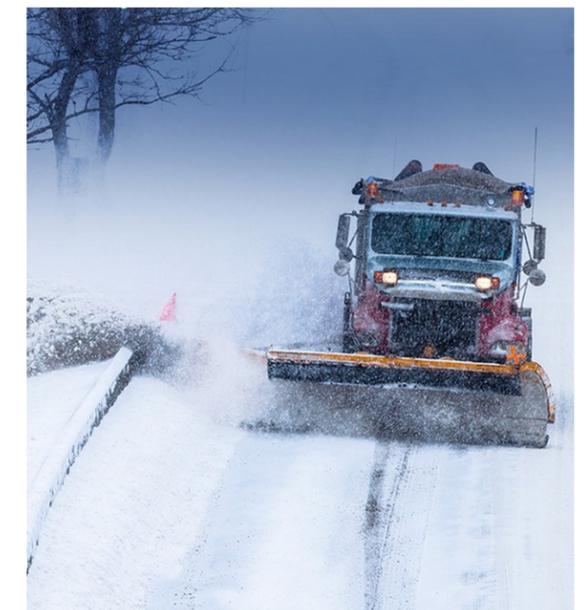
DÉNEIGEMENT DE VOS ENTRÉES

La municipalité vous demande s.v.p. de ne pas mettre votre neige dans la rue quand vous déneigez vos entrées.

Elle vous demande aussi de ne pas mettre vos bac d'ordures et de recyclage dans la rue.

C'est avant tout pour une question de sécurité pour les usagers de la route, mais aussi pour faciliter le travail de nos déneigeurs préférés.

MERCI



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL | SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

AVIS DE MOTION

Aux personnes et organismes intéressés par le dépôt d'un projet de règlement numéro 383 relatif au colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, le conseiller Daniel Beaudoin a donné avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente du conseil du règlement # 383 relatif au colportage et applicable par la Sûreté du Québec.
2. Le projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, le 12 janvier 2021.

Le directeur général | secrétaire-trésorier,



Martin Cloutier

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL | SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

Avis public d'entrée en vigueur du Règlement # 382 relatif aux taux d'imposition 2021

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance du 11 janvier 2021, le règlement # 382 relatif aux taux d'imposition 2021.
2. Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin St-Julien, aux heures de bureau.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 11 janvier 2021.

Le directeur général | secrétaire-trésorier,



Martin Cloutier